



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lazare-de-Bellechasse, le 25 septembre 2017

FERMETURE DE LA PISTE CYCLABLE

Les travaux de réfection de la piste cyclable à la hauteur du km #71 à Armagh et du km #13 à Saint-Anselme débuteront le 2 octobre prochain. Ceci implique que la piste cyclable sera fermée à ces 2 endroits pendant environ 3 semaines.

Pour les cyclistes qui sont habitués et qui sont en bonne condition physique, il sera possible de parcourir la distance entre le Parc des Chutes d'Armagh et le km #70 en empruntant le rang 8 à la hauteur de la route Matteau qui est nouvellement asphalté (sur 2 km), la route 281 (1 km) et le chemin d'accès du Parc des Chutes.

En ce qui concerne la section à Saint-Anselme, il sera possible de parcourir la distance d'environ 2½ km qui sépare le rang de la Montagne et l'intersection de la route 277 et du chemin St-Marc en circulant brièvement sur le rang de la Montagne, en empruntant la rue Jean-Paul Leblanc et la rue Gilles Audet sur une longueur de 825 mètres et en roulant ensuite sur les accotements de la route 277 sur une distance de 1,6 km.

Il est très important de noter qu'il n'y aura pas de signalisation qui sera spécialement aménagée pour indiquer et sécuriser les voies de contournement précédemment mentionnées. De plus, la MRC de Bellechasse et Excavation Gérard Pouliot inc. se dégagent de toute responsabilité relativement à des accidents, chutes, blessures ou bris de vélos qui pourraient survenir lors des déplacements effectués par les cyclistes et autres usagers sur ces réseaux routiers publics.

Pour information : Claude Lepage
MRC de Bellechasse
418-883-3347